



Refus de réinscription pour la rentrée

Par **doutreligne**, le **05/08/2008** à **23:27**

Le club est géré par 3 membres de la même famille. J'ai proposé d'entrer dans le bureau lors de l'assemblée générale. J'y ai rencontré une véritable hostilité et bien qu'élue, j'ai présentée ma démission dès le lendemain, je ne pouvais envisager de travailler correctement dans de telles conditions ; J'ai donc spécifié que je me consacrerai à l'activité du club et que j'occultais tout ce qui ne s'y rapporterait pas. et je reçois une lettre recommandée avec interdiction de me représenter pour une réinscription. Est-ce légal ? Ce club a-t-il quelque chose à cacher ?

Par **Marion2**, le **05/08/2008** à **23:39**

Il faudrait un peu plus de détails sur la nature de ce club. Est-ce une Association loi 1901 ?

Par **doutreligne**, le **05/08/2008** à **23:46**

Oui c'est une association loi 1901, affiliée à la ffd mais nous n'avons jamais reçu de licence....

Par **Marion2**, le **06/08/2008** à **00:00**

Il est absolument anormal que l'on vous envoie une lettre recommandée vous interdisant de vous représenter pour une réinscription.
Vous devriez contacter et faire part de cette situation à la ffd.
Tenez-moi au courant.
Cordialement

Par **doutreligne**, le **06/08/2008** à **00:14**

A part contacter la ffd, pouvez vous me conseiller sur la marche à suivre? J' avais l'intention devant tant de bêtises et de méchanceté de porter plainte pour discrimination et préjudice moral, nous sommes en réalité 3 couples à avoir reçu cette lettre recommandée

Par **Marion2**, le **06/08/2008** à **00:19**

Votre première démarche à faire est de contacter la ffd.
Lors de la dernière A.G., avez -vous pu consulter les comptes ?
Si vous voulez déposer une plainte, vous devez auparavant être en possession d'un maximum d'informations.
Surtout ne pas précipiter les choses si vous voulez avoir gain de cause.
Cordialement

Par **doutreligne**, le **06/08/2008** à **00:25**

Il a été répondu par la présidente qu'elle n'était pas tenue de nous présenter les comptes. Je ne veux rien précipiter, vous avez raison, nous tenons une réunion ce samedi ou nous apporterons nos recherches. Nous sommes tous très peinés et désarmés par ce machiavélisme

Par **Marion2**, le **06/08/2008** à **10:05**

Le trésorier mène la gestion de l'Asdassociation et tient la comptabilité, perçoit les versements, effectue les paiements et les placements, prépare le bilan annuel. Il fait également la présentation des comptes de l'Association en Assemblée Générale.
Lors de l'AG générale de l'Association, il doit avoir à l'ordre du jour "l'approbation ou la désapprobation de la gestion de l'année écoulée, le résultat de l'exercice financier sur présentation d'un compte -rendu des dirigeants. Ainsi que le vote du budget de l'année à venir."
Les comptes doivent être obligatoirement être présentés lors de l'AG.
Comme je vous l'ai dit précédemment, contactez la ffd et faites un courrier en recommandé A/R à la présidente de l'Association en lui précisant bien qu'il est indamissible (alors que c'est obligatoire) qu'aucun exercice financier ne soit présenté lors des AG et que vous êtes déterminée à aller jusqu'au bout de votre action.
Dans la mesure où vous n'êtes pas la seule personne concernée, un courrier recommandé A/R commun aurait beaucoup plus de poids .
Tenez moi au courant.
Cordialement